

Procès-verbal n°35 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	28/04/23
À :	10h - En dématérialisée
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE, Daniel OLIVET
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 34 de la réunion du 20/04/2023.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie. A DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

❖ Retour CSR

Match n°25502115 :

ENT. CALVISSON VAUNAGE 1 – O. UZES 1 du 12/04/2023

Dit la réclamation d'après match non fondée,

55 € pour droit de réclamation d'après match à O. UZES

Match n° 25502422 :

ST JULIEN DE PEYROLAS/ST PAULET 1 – FC VAL DE CEZE 2 du 15/04/2023

Match perdu à FC Val de Ceze 2

30€ - 1 Pt au Classement



Match n° 25502568 :

FC PAYS VIGANAIS 2 – SO LA CALMETTE 1 du 22/04/2023

Match perdu à SO Calmette

30€ - 1Pt au Classement

Match n° 25502301 :

AVS ROUSSON 2 – ES SUMENE 1 du 15/04/2023

Match perdu par pénalité à AVS Rousson 2

30€ -1Pt au Classement

❖ **Report Matches du 20 mai**

D1 Poule B N° 25502123 : EF Vézenobres Cruviers / Ol Uzés

Refus de la commission - Art 91 Alinéa 3 Chapitre 7 des règlements généraux

D2 Poule A N° 25502242 : AS Poulx 1 / ENT S Les 3 moulins 1

Refus de la commission - Art 91 Alinéa 3 Chapitre 7 des règlements généraux

D1 Poule B N° 25502122 : OL Alès 3 / Ent Calvisson Vaunage

Refus de la commission - Art 91 Alinéa 3 Chapitre 7 des règlements généraux

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL

Equipes Qualifiées (16) pour la FINALE Jean Pierre ROUX qui aura lieu le Samedi 20 mai 2023 à Vergeze

Beaucaire jonq 11 – Ales 11 – Nimes Ol 11 – Manduel 11 – Mas de Mingue 11 – Calvisson Vaunage 11 Rousson 11
– Zezenobres 11 – Marguerittes 11 – Bagnols Pont 11 – Ent Uzes Ol 12 – Efc Beaucaire 11 - N Gazelec 11 -
S Levant 11 – Vergeze 11 – Laudun 11

Les clubs recevront les convocations sur leur boîte officielle.

ABSENCE FMI

U12 INTER DISTRICT GARD HERAULT

Match n° 25503492 : FC BAGNOLS PONT 12 – AGDE RCO du 15.04.23

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match informatisée,

Constatant que la feuille de match papier est arrivée au district Gard Lozère le 27 Avril 2023 sans aucune explication,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère



Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

Débit : 100 € à FC Bagnols Pont pour absence de FMI et non envoi dans les délais de la feuille de match papier (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)

Foot Animation - U10 à U10/U11

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie. **A DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - U6 à U8/U9

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie. **A DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - FEMININES

FINALE GARDOISE U12/U13 F

La Finale Gardoise U12/U13 F : ES Marguerittes / N Métropole aura lieu le **Samedi 27 Mai 2023**
sur les installation de **Bezouze à 10h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Daniel OLIVET

